



Rencontre internationale de la Francophonie économique 2008

16 au 19 mai 2008

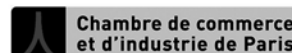
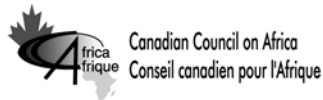
Hôtel Loews Le Concorde - Québec, Canada

RECOMMANDATIONS

Un événement, une réflexion, un objectif :
définir la Francophonie économique de demain

*Fêtons nos
400
ans!*

Les promoteurs :



PRÉAMBULE

Lorsqu'au printemps 2006, nous définissions l'idée de tenir une rencontre, à Québec, sur la Francophonie économique, nous ne pensions pas que la route serait si longue et cahoteuse. En regard du chemin parcouru, considérant l'écoute obtenue et les attentes générées, nous sommes fiers du résultat accompli. L'Économie et la Francophonie apparaissent rentrer en valeur solidaire et équitable de développement. Nous sommes cependant bien conscients que le travail ne fait que commencer et que la tâche, à partager, est grande. Nous relayons donc à tous le soin de faire réaliser ce souhait, celui de voir ces recommandations portées d'une voix par les opérateurs économiques francophones présents à la RIFÉ aboutir auprès de nos décideurs au Sommet de la Francophonie de Québec du 17 au 19 octobre prochain. Le compte à rebours est enclenché!



Daniel Denis
Président, Chambre de commerce de Québec

P/o
Lucien Bradet, Président, Conseil Canadien pour l'Afrique
Pierre Simon, Président, Chambre de commerce et d'industrie de Paris
Guy Chabot, Président, Chambre de commerce française au Canada, section Québec

RECOMMANDATIONS

La Rencontre Internationale de la Francophonie Économique (RIFE 2008) a été organisée à l'initiative de la Chambre de commerce de Québec, du Conseil Canadien pour l'Afrique, de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et de la Chambre de commerce française au Canada section de Québec avec l'appui des gouvernements du Canada et du Québec, en association avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Ce projet a été homologué par le Secrétariat d'organisation du Sommet de la Francophonie de Québec.

Dans son allocution d'ouverture de la RIFE, SEM Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie a affirmé sa conviction « que la francophonie est dans son rôle lorsqu'elle se préoccupe d'économie » Le devoir de la Francophonie en matière économique s'inscrit « dans sa mission de renforcement de la coopération au service du développement durable et solidaire ». Par la création de richesses, la Francophonie Économique contribue à réduire les inégalités entre pays riches et pays pauvres. Enfin « l'imbrication de la démocratisation et du développement contribue à leur enracinement respectif dans la durée ».

Portées par de tels partenaires, en résonance avec les convictions du Secrétaire Général de l'OIF, les réflexions conduites par la RIFE sur la Francophonie Economique répondent à un besoin mais aussi à une urgence : Besoin de renforcer et de rendre visible la Francophonie Economique, urgence dans une économie mondialisée où les inégalités s'accroissent de proposer une « vision fondée sur l'équité et le respect des différences » comme le souligne SEM Abdou Diouf.

L'ardente obligation d'une efficacité plus grande de la Francophonie Économique devient une priorité absolue face à la grave crise alimentaire à laquelle le monde est confronté et dont les participants à la RIFE ont pris toute la mesure comme en témoigne la résolution votée à l'unanimité (voir encadré)

*Les participants à la RIFE très sensibles et soucieux de la grave **crise alimentaire** qui sévit dans le monde et notamment dans un grand nombre de pays francophones lancent un appel à la mobilisation des entrepreneurs de l'espace francophone pour contribuer à l'augmentation de la production agricole afin de répondre à ce défi vital.*

Un constat

Si la Francophonie Institutionnelle est très présente dans les domaines de la langue, de la culture et de l'éducation, sa présence dans le domaine de l'économie est trop diffuse et manque de visibilité en dépit de quelques actions dont le succès est indéniable (FFI, formations d'experts dans les négociations internationales, etc.). La Francophonie Économique doit gagner en efficacité, en puissance et en visibilité face à une compétition internationale de plus en plus dynamique.

Une double vision pour une Francophonie Économique dynamique et moderne

- Développer et promouvoir l'excellence économique francophone pour favoriser la création de richesses et les échanges commerciaux au sein de l'espace francophone mais aussi avec le reste du monde, dans le cadre d'une démarche solidaire de développement durable.

- Faire du partage de la langue et de valeurs communes au sein de la Francophonie un avantage concurrentiel pour les acteurs économiques et la prospérité de l'ensemble de ces membres.

Des propositions concrètes mais ambitieuses pour une Francophonie Économique promouvant l'excellence et créatrice de richesses

Au terme de cet important colloque ayant rassemblé quelques 250 congressistes issus de plus de 30 pays et représentant les acteurs essentiels de la Francophonie Économique, quatre propositions ont été adoptées. Il s'agit d'abord de deux propositions structurantes de l'organisation du fonctionnement de la Francophonie Économique accompagnées et complétées de deux autres propositions dont la mise en œuvre supporteront dans la pérennité les effets attendus des deux premières.

- Créer au sein de l'OIF un pôle de développement et d'animation économique sous la forme d'un organe subsidiaire. Ceci suppose le redéploiement de toutes les activités à caractère économique de l'OIF sous une même direction générale. L'une des fonctions de cet organisme subsidiaire serait de coordonner, mobiliser et d'animer les réseaux existants et à venir qui rassemblent les différents acteurs économiques. Il lui incombera de leur fournir, entre autres, un appui logistique par la formation et l'établissement de standards d'excellence et d'éthique dans les rapports d'affaires (voir proposition 1, page 4).
- Créer une Société Francophone d'Investissement dont les ressources proviendront de la société civile et bénéficieront dans chaque pays d'incitations fiscales. Cette société prendra des participations en équité dans des entreprises dans les pays francophones en émergence et favorisera la valorisation de la recherche universitaire francophone (voir proposition 2, page 5). La création d'entreprises est, en effet, la condition de l'existence d'un tissu économique dense fondé sur des interrelations entre les acteurs économiques, permet de remédier à la désarticulation de l'économie et favorise une croissance auto entretenue, fondement du développement.
- Le succès de ces deux propositions présidera à la mise en place dans chaque pays de conditions favorables au développement des affaires (voir proposition 3, page 7) et à l'émergence d'une culture entrepreneuriale terreau de la création d'entreprises (voir proposition 4, page 8)
- Il a été, enfin, rappelé de manière récurrente et unanime tout au long de ce colloque qu'il n'y a pas de Francophonie Économique possible sans que les acteurs de l'ensemble de l'espace francophone puissent se rencontrer, échanger, partager sans entraves administratives. Pour répondre à cette nécessité il y a urgence pour l'ensemble des pays de la Francophonie de faciliter l'obtention de visas d'affaires (voir proposition 5, page 9).

La mise en œuvre de ces propositions est la condition essentielle d'un développement intégré et mobilisateur de la Francophonie Économique qu'il est urgent d'initier pour assurer la raison d'être et la pérennité de La Francophonie.

Vous trouverez ci après les cinq propositions qui ont fait l'objet d'un consensus lors des délibérations des participants à la RIFE auxquelles le comité scientifique a joint un argumentaire de support pour fins de présentation aux autorités politiques concernées à la lumière de leur perception et évaluation de l'ensemble des délibérations tenues lors de l'événement.

PROPOSITION 1

Créer au sein de l'OIF un pôle de développement et d'animation économique sous la forme d'un organe subsidiaire (que l'on pourrait appeler Institut d'Animation et de Développement Économique de la Francophonie ou autre dénomination) dont l'une des fonctions sera de coordonner et mobiliser les réseaux existants et à venir qui rassemblent les différents acteurs économiques.

Argumentaire :

Les participants de la RIFÉ ont constaté que l'espace économique francophone existe, que cet espace n'avait pas, jusqu'à présent, retenu l'attention des instances politiques de la Francophonie et ont souhaité que cette année, à l'occasion du XIIème Sommet, les Chefs d'États s'engagent à prendre des décisions concrètes pour remédier à cette situation.

L'économie au sens large et le développement des affaires en particulier sont demeurés des domaines peu valorisés par l'OIF. **Des tentatives parrainées par l'OIF de créer des entités indépendantes composées de gens d'affaires visant à favoriser le développement des échanges commerciaux entre pays de la Francophonie datent de 20 ans. Ces initiatives ne se sont pas révélées concluantes.** Les participants de la RIFÉ en déduisent que des organismes en dehors du giron de l'OIF ne peuvent pas être très efficaces. Il a été rappelé que le leadership politique et institutionnel faisait partie des conditions essentielles à la mise en valeur de l'importance de l'économie et du développement des affaires. Si l'on croit que l'espace économique, bien que complexe, existe et se doit d'être un atout de la Francophonie à l'ère de la mondialisation, il faut se donner les outils pour passer des idées aux actes.

Malgré la présence de très nombreux organismes nationaux et régionaux ayant comme première préoccupation le développement économique et le développement des entreprises, il n'existe pas au niveau de la grande famille de la Francophonie d'organisme capable d'embrasser la totalité des défis et des opportunités. Nombre de ces défis ont été identifiés par les participants, sans toute fois que la liste soit exhaustive : la création d'outils financiers pour le développement de la petite et moyenne entreprise, l'urgence de développer la culture de l'entrepreneuriat, l'appui à la relève et aux femmes entrepreneures, le besoin pressant d'aider les gens d'affaires à valoriser une meilleure gestion, la nécessité pour certains États membres de créer un meilleur climat des affaires, la crise alimentaire, le manque de coordination et de mobilisation des réseaux existants dans la Francophonie ne sont là que quelques exemples qui méritent une attention particulière dans le cadre d'un espace économique francophone. Bien des problèmes subsistent auxquels les entreprises dans les pays francophones doivent faire face. Mais il est clair que l'OIF peut, en la matière, être un vecteur important pour contribuer à les résoudre. Il est aussi évident que plusieurs réseaux d'opérateurs économiques crédibles et pérennes peuvent jouer un rôle significatif au niveau de leur pays ou région, mais le leadership politique et institutionnel au niveau de la Francophonie des 68 pays membres est essentiel.

Les participants de la RIFÉ considèrent que seule la création d'un organisme subsidiaire au sein de l'OIF pourrait répondre au besoin réel de pérenniser l'espace économique francophone. En somme, il s'agit de regrouper dans le cadre d'un organisme subsidiaire toutes les activités à caractère économique actuel et à venir de l'OIF. Cet entité aurait un rôle de facilitateur et de catalyseur, avec la solidarité et les partenariats en toile de fond tout en ayant un effet de rationalisation et d'intégration plus efficiente des activités économiques de l'OIF au sein de l'Espace économique francophone. De plus, par sa mission essentiellement économique au sein de la Francophonie, cet organisme pourra, en concertation avec les réseaux existants, mieux mobiliser les acteurs économiques. Tout au long des délibérations, les participants ont cité le succès de l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF). Si l'environnement a su capter l'attention des leaders, nous croyons qu'il devrait en être de même pour ce qui déterminera en grande partie le futur de la Francophonie dans une économie mondialisée.

PROPOSITION 2

Créer la Société Francophone d'Investissement (ci-après appelée « SFI ») dont les ressources proviendront de la société civile et bénéficieront dans chaque pays, d'incitations fiscales.

Cette société prendra des participations en équité dans des entreprises oeuvrant dans les pays francophones en émergence.

Argumentaire :

La création de la **SFI** s'inscrit naturellement dans la recherche de *l'excellence économique francophone*, pour ses avantages concurrentiels et ses capacités de création de richesses, donc, de valeur, dans le cadre d'une démarche solidaire de développement économique de notre identité francophone. La SFI est appelée à jouer le rôle essentiel de catalyseur pour les forces vives entrepreneuriales de l'économie francophone des pays du Nord et du Sud, par la création d'activités économiques nouvelles et structurantes dans les pays du Sud, la mise en commun et le partage d'un savoir-faire nouveau et le développement de règles de gouvernance qui permettront l'amélioration générale de l'environnement d'affaires où œuvreront ces entreprises.

De plus, la **SFI** pourra agir, à certains égards, comme vecteur de la valorisation de la recherche universitaire francophone et sa commercialisation, dans le cadre d'une démarche d'affirmation de ses avantages concurrentiels, principalement dans les pays du Sud et, accessoirement, au sein de l'espace économique francophone et des économies continentales.

Enfin, la mise en place et le développement de la **SFI** supposent une démarche solidaire de développement économique de l'identité francophone, puisque son capital reposera exclusivement sur des contributions volontaires provenant de la société civile et bénéficieront, dans chaque pays de la francophonie, d'incitations fiscales. À titre d'exemple, les gouvernements du Québec et du Canada permettent tous deux à un contribuable canadien de déduire, en impôt payable pour une année d'imposition, quinze pour cent du montant qu'il a versé dans telle année ou dans les soixante jours qui suivent l'achat, à titre de premier acquéreur, d'une action dans lesdites sociétés (Fonds de Solidarité des Travailleurs du Québec et Fondation) et ce, jusqu'à un maximum annuel de 750,00\$ CDN par niveau de gouvernement pour un investissement maximal de 5 000,00\$ CDN et un crédit d'impôt de 1 500,00\$ CDN.

La mise en place d'incitatifs fiscaux, au sein de chacune des juridictions territoriales de la francophonie officialisera une volonté renouvelée de mettre en place un véritable **pacte social de développement économique** actif entre les individus et la collectivité territoriale à laquelle ils appartiennent même si, en définitive, il s'agit pour la collectivité territoriale, l'état, tout au plus, d'un report d'impôt.

La **SFI** permettra, en outre, de fournir à la francophonie un vecteur de développement économique qui participe à sa mission, et qui repose fondamentalement sur ses valeurs de solidarité sociale dans le respect des identités régionales, en somme, un vecteur de pérennisation pour la francophonie dans toutes ses dimensions.

La démarche de mise en œuvre suppose les étapes suivantes :

- Le constat que l'économie constitue un vecteur essentiel non seulement de la pérennisation mais du développement de la francophonie dans toutes ses dimensions.
- La volonté de l'Organisation Internationale de la Francophonie de fournir à ses forces vives entrepreneuriales un instrument qui leur permettront d'intégrer, dans le cadre d'une démarche solidaire de développement, non seulement le capital, mais encore, leurs capacités respectives de création de valeur, de partage de leur savoir-faire entrepreneurial et la mise en place de règles de gouvernance favorisant, de façon générale, l'amélioration de l'environnement d'affaires où œuvreront ces entreprises et **l'affirmation de l'excellence économique francophone.**

- Le développement d'un modèle d'affaires et d'un plan d'affaires dont les caractéristiques essentielles sont tributaires des exemples québécois que constituent le Fonds de Solidarité des Travailleurs du Québec et le Fondation.
- La création d'un environnement fiscal approprié dans chacun des pays francophones participant à la mission de l'OIF. Il pourrait être opportun, ne serait-ce qu'à des fins incitatives, que la **SFI** ne puisse prendre des participations que dans les entreprises qui oeuvrent dans les pays francophones en émergence qui ont accordé à leurs citoyens la possibilité de bénéficier d'incitations fiscales en regard de la constitution et de l'alimentation du capital de la **SFI**.
- L'institutionnalisation d'un mécanisme de concertation et de diffusion de la recherche universitaire francophone à des fins de valorisation et de commercialisation pour des projets spécifiques développés par la **SFI** dans les pays francophones en émergence.
- La mise en place d'une structure de levée de fonds, aux fins de constituer un capital d'au moins 1 milliard de dollars canadiens. Ainsi, à titre d'exemple, si seulement vingt millions de contribuables francophones de la planète souscrivaient une somme de cent dollars canadiens chacun, un capital minimal de deux milliards de dollars serait en mesure d'être constitué.
- La volonté des pays de la francophonie de s'inscrire dans une démarche collective et intégrée de développement de leurs espaces économiques.

Cette démarche n'est pas sans intérêt. Pour s'en convaincre, qu'il suffise de constater l'intérêt qu'elle a suscité dès sa diffusion par les médias au Québec. Plus est, de nombreuses institutions financières ont manifesté le désir de collaborer à la constitution d'un dossier de faisabilité.

PROPOSITION 3

Créer des conditions favorables au développement des milieux d'affaires

Pour réaliser leur mission de création de richesses au service du développement économique, les milieux d'affaires ont besoin que soient réunies des conditions socio-économiques, juridiques, institutionnelles administratives et politiques favorables :

- **Un environnement juridique et fiscal incitatif**

L'importance des récriminations des entreprises contre la justice confirme que les lenteurs, l'arbitraire juridique et judiciaire, les interminables procédures devant les tribunaux sont préoccupants et sapent la confiance dans les pays. Ce manque de confiance est aussi lié aux conditions de passation et d'adjudication des marchés publics dont le manque de transparence est source de découragement de la part des opérateurs. A défaut de pouvoir uniformiser l'arsenal juridique des pays membres de la francophonie, il faudrait multiplier les initiatives normatives tendant à créer des espaces juridiques régionaux les plus larges possibles. Il conviendrait aussi de favoriser la régulation arbitrale ou transactionnelle. L'avènement d'une justice indépendante, professionnelle et proche des justiciables est un impératif pour assurer la sécurité juridique et judiciaire des transactions économiques.

Le système fiscal doit être simple, transparent et équitable pour tous. La fiscalité ne doit pas introduire de distorsions dans le champ concurrentiel. Si la nécessité de recettes fiscales pour assurer le fonctionnement de l'Etat est reconnue, ces ressources ne doivent pas être obtenues par une pression fiscale excessive sur une minorité d'entreprises mais par l'élargissement de l'assiette fiscale et la lutte contre la fraude.

- **Un environnement politique et socio-économique stable**

Si la consolidation des performances macroéconomiques est porteuse d'espoirs, la stabilité politique et la paix sociale sont la condition préalable au développement. Le clientélisme, la corruption, l'absence de réelle démocratie, la fréquence des troubles politique et sociaux sont des freins essentiels au développement. Il convient d'encourager la mise en place dans tous les pays d'une organisation politique s'inspirant des principes de bonne gouvernance. Pour donner confiance aux investisseurs, les politiques économiques doivent être équitables, lisibles et stables dans le temps. La coopération, le partenariat et la synergie doivent être favorisées entre les pouvoirs publics et l'ensemble du secteur privé.

- **Le développement d'infrastructures régionales facilitant l'activité économique et les échanges**

L'insuffisance et la mauvaise qualité des infrastructures dans le domaine des transports (l'absence de voies de communication praticables toute l'année, l'enclavement), les structures portuaires obsolètes freinent la circulation des hommes et des marchandises. Des sources d'énergie chères, la pénurie d'eau, des connections Internet difficiles, l'accès aléatoires aux matières premières, nuisent à l'efficacité économique. Ce constat conduit à encourager la mise en place de programmes régionaux concertés entre les Etats pour remédier à ces difficultés majeures

- **Soutien et encouragement au développement des réseaux d'affaires notamment en développant un véritable espace numérique de l'économie francophone**

Compte tenu du niveau et de la rapidité des mutations de l'économie mondiale, il est nécessaire de mobiliser, de rassembler et de coordonner les réseaux qui regroupent les différents acteurs économiques. Il faut favoriser les mises en relations de ces réseaux, organiser des rencontres professionnelles afin de dynamiser leurs activités, de multiplier les échanges de conseils et d'expériences et de trouver par la mutualisation des informations de nouveaux clients, de nouveaux fournisseurs ou de nouveaux partenaires. L'objectif doit alors être de créer les conditions permanentes de la mise en relation d'affaires selon un principe de soutien mutuel et d'échange. Le développement et la mise en place rapide d'un véritable espace francophone numérique dédié aux milieux d'affaires sont un impératif.

PROPOSITION 4

Créer les conditions favorables à la diffusion de la culture entrepreneuriale, encourager et faciliter la création d'entreprises.

Argumentaire :

L'émergence d'une société entrepreneuriale est autant un événement culturel et psychologique qu'un événement économique ou technologique ; Certaines sociétés, communautés ou groupes véhiculent plus facilement les valeurs entrepreneuriales que d'autres. Ainsi l'émergence de régions entrepreneuriales, sur une trame incluant un réseau social, une absence de possibilités d'emplois extérieurs ou dans des grandes organisations et un climat favorable aux investissements locaux, a démontré que les forces culturelles latentes pouvaient être mobilisées et qu'elles pouvaient fournir les valeurs sous-jacentes à l'éclosion d'une culture entrepreneuriale forte.

Un ensemble de facteurs externes, souvent indépendants de l'individu influence l'entrepreneuriat. Il est clair qu'il existe entre ces facteurs une interaction qui crée des climats plus ou moins favorables à la culture entrepreneuriale. Il est clair également que ces climats peuvent se modifier avec le temps et que, jusqu'à un certain point, l'entrepreneuriat du passé conditionne l'entrepreneuriat de l'avenir.

Ainsi, la décision de créer une entreprise est fonction de la perception qu'a l'entrepreneur des risques et des gratifications qu'elle comporte, ainsi que de la connaissance qu'il a des sources de capital, des individus et des organismes qui pourraient lui venir en aide et le conseiller. La culture entrepreneuriale crée ce qu'on pourrait appeler un environnement entrepreneurial où l'entrepreneur potentiel se trouve entouré d'exemples et de gens pour qui le processus entrepreneurial est familier. Donc, l'attitude du milieu vis-à-vis des gens d'affaires et de l'entrepreneuriat influence de façon importante cette décision.

L'entrepreneuriat peut être développé et stimulé. Les facteurs de développement d'une culture entrepreneuriale peuvent être modifiés et mis en place; certains prendront plus de temps que d'autres, comme les éléments culturels, mais prétendre qu'on ne peut rien changer dans ce domaine serait souvent un prétexte pour ne rien faire.

Le potentiel entrepreneurial d'un milieu n'est pas fixé dans le temps. Il peut s'accroître grâce à une variété d'interventions et de changements environnementaux qui favorisent l'émergence du talent entrepreneurial ou rendent son exploitation plus efficace lorsqu'il est déjà existant.

En bref, une attitude positive face à l'entrepreneuriat, une manifestation d'approbation dans les écoles et les médias, la présentation de l'entrepreneuriat comme un style de vie, la valorisation du succès entrepreneurial à travers la reconnaissance sociale et les honneurs, des aptitudes renforcées ainsi qu'une vigilance accrue à la perception des opportunités, des contenus pédagogiques axés sur la découverte, les inventions, le risque, tous ces facteurs serviront à promouvoir l'entrepreneuriat et à accroître l'utilisation de capacités créatrices déjà implantées dans le milieu. En fait, l'évolution de l'entrepreneuriat est fonction de l'interaction dynamique de caractéristiques individuelles et de facteurs socio-environnementaux.

Il est donc recommandé de créer des conditions favorables à la diffusion de la culture entrepreneuriale , d'encourager et de faciliter la création d'entreprises par une législation adaptée et des moyens de financement appropriés (à titre d'exemple, la «SFI»).

PROPOSITION 5

Favoriser la libre circulation des gens d'affaires, vecteurs de création de valeur, par la mise en place, dans l'espace francophone, d'un visa d'affaires.

Argumentaire :

La difficulté d'obtenir en temps et lieux les visas par les ressortissants de plusieurs pays de la Francophonie en provenance notamment des pays du Sud pour leurs voyages d'affaires dans les pays du Nord ou entre les pays du Sud a été rapportée par les participants de la RIFÉ. Il apparaît opportun d'accroître la fluidité dans la circulation des gens d'affaires entre les pays francophones par des mesures appropriées. Sans ce préliminaire ancré dans une réelle volonté politique, il apparaîtrait hasardeux de croire à toute initiative de rapprochement Nord-Sud-Nord équitable et génératrice de richesse.

ADDENDUM

Les conférences et les ateliers de Rencontre Internationale de la Francophonie Économique-RIFÉ ont été enregistrés. Ils sont tenus à la disposition des membres de la Commission économique de l'OIF désirant en prendre connaissance.

Le lecteur retrouvera dans ces propositions, l'essentiel des communications présentées par les conférenciers experts, leur résumé biographique ainsi que les recommandations proposées par les participants des ateliers et plénières. Les textes en main des communications sont disponibles sur le site de la RIFÉ : www.ccquebec.ca/rife2008/.

La RIFÉ a été rendu possible grâce au soutien financier des Gouvernements du Canada et du Québec, de l'OIF, de l'Agence canadienne de développement internationale (ACDI), de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), et de plusieurs donateurs entrepreneuriaux privés.

Le Comité scientifique est de composition mixte (institutionnels et entreprises privées).

Il est présidé par :

- **Georges Hénault**, directeur de l'Institut de la Francophonie en administration et gestion de l'AUF à Sofia - IFAG (Bulgarie)
- **Gérard Lemoine**, directeur de l'Institut de la Francophonie pour l'entrepreneuriat de l'AUF - IFE (Ile Maurice)

Composé des membres :

- **Martin Abega**, secrétaire exécutif, Groupement inter-patronal du Cameroun
- **Recteur Josiane Attuel**, doyen de la Faculté d'Administration et échanges Internationaux, Paris XII (France)
- **Lucien Bradet**, président, Conseil canadien pour l'Afrique (Ontario-Canada)
- **Michel Côté**, président et chef de la direction, CRC Sogéma (Québec-Canada)
- **Gilles de Sars**, président, Société France Canada international (France)
- **Yvon Gasse**, professeur, Chaire en entrepreneuriat et innovation, FSA, Université Laval (Québec-Canada)
- **Abderrahmane Lellou**, vice recteur aux programmes, AUF
- **Me François-Xavier Simard jr**, o.n.m., associé et Directeur du département des affaires internationales, Joli-Coeur, Lacasse, Geoffrion, Jetté, St-Pierre, Avocats (Québec-Canada)
- **Aline Wong**, présidente directrice générale, L'Inattendu (Ile Maurice)
- **John A. Zee**, directeur, Bureau des Amériques, AUF (Québec-Canada)

Renseignements :

Frédéric Couttet

Coordonnateur RIFÉ 2008

Chambre de commerce et d'Industrie de Québec

Tél. : 001 (418) 692-3853#235

fcouttet@ccquebec.ca - Site : www.ccquebec.ca/rife2008/

Avec l'appui des gouvernements :

Canada

Québec



Agence canadienne de
développement international

Canadian International
Development Agency

Projet homologué par :



En association avec :



Les partenaires majeurs :



Conjuguer avoires et êtres



Office du tourisme de Québec



Agence universitaire de la Francophonie



Une société du groupe Navigant Consulting



Les partenaires associés :



CONFÉRENCE PERMANENTE DES CHAMBRES
CONSULAIRES AFRICAINES ET FRANCOPHONES



THE CANADIAN CHAMBER OF COMMERCE
LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA



AIRF
Association internationale
des Régions Francophones

Les collaborateurs :



ASSEMBLÉE DES CHAMBRES FRANÇAISES
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE



FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS
FRANCOPHONES ET ACADIENNES
du Canada



Les partenaires médias :

